

**Barème des honoraires de ventes
Agence.immo
à compter du 1^{er} janvier 2025**

Chaque Mandataire est juridiquement indépendant.

Les Prix affichés des programmes neufs sont les prix promoteurs en direct.
Ces derniers rémunèrent directement l'agence en fonction de leur propre barème.

**Les honoraires notés aux mandat signés et antérieurs à cette date
peuvent être inférieurs ou supérieurs au barème ci-dessous.**

PRIX DE VENTE	% D'HONORAIRES
De 1 € à 100 000 €	10 % avec un minimum de 5 000 €
De 100 001 € à 140 000 €	8.0 %
De 140 001 € à 200 000 €	7.5 %
De 200 001 € à 300 000 €	6.5 %
De 300 001 € à 400 000 €	6.0 %
De 400 001 € à 600 000 €	5.5 %
+ de 600 001 €	5.0 %

Les Honoraires pour les ventes à terme et viager sont de 10 %

Les Honoraires professionnels sont de 20 %